

Les Conseils de quartier en un clin d'œil

UN CONSEIL DE QUARTIER, QU'EST-CE QUE C'EST ?

• Il y a 8 Conseils de quartier à Saint-Priest, créés par délibération du Conseil municipal le 31 octobre 2002.



• Le Conseil de quartier est une instance de concertation créée à l'initiative de la Mairie pour favoriser la participation des habitants à la vie locale, les associer aux projets de la municipalité et leur permettre de faire des propositions.

• Chaque Conseil de quartier réunit au maximum 30 habitants volontaires et un élu représentant le Conseil municipal. Les Conseils de quartier sont coprésidés par l'élu désigné par la municipalité et par un habitant élu au sein du Conseil.

UN CONSEIL DE QUARTIER, À QUOI ÇA SERT ?

• Le Conseil de quartier traite de toutes les questions qui se posent aux habitants dans le sens de l'intérêt général. Il est un lien entre la Mairie et les habitants. Il ne se substitue pas aux associations locales existantes, mais agit en complément voire en partenariat.

• Il est force de propositions sur des dossiers issus de sa propre initiative, ou traités par la Mairie ou par d'autres collectivités territoriales en fonction de leurs compétences, (Communauté urbaine de Lyon, Conseil général...) pour améliorer et faire évoluer la vie collective au sein des quartiers.

• Sur des questions ou dossiers particuliers, le Conseil de quartier peut mettre en place des groupes de travail. C'est le cas par exemple de l'aménagement de parcs publics, les transports en commun, le cadre de vie, la sécurité routière, les animations du quartier...

Les contacts :

Vous avez des questions sur les Conseils de quartier-?

Contactez le service
Démocratie locale :

04 72 23 49 40

ou par courriel :

democratielocale@mairie-saint-priest.fr

Retrouvez également des informations sur :

www.ville-saint-priest.fr

(rubrique Démocratie locale)



Qui peut être conseiller de quartier ?

Tous les citoyens âgés de 16 ans et plus, quelle que soit leur nationalité, habitant ou travaillant dans le périmètre du Conseil de quartier.

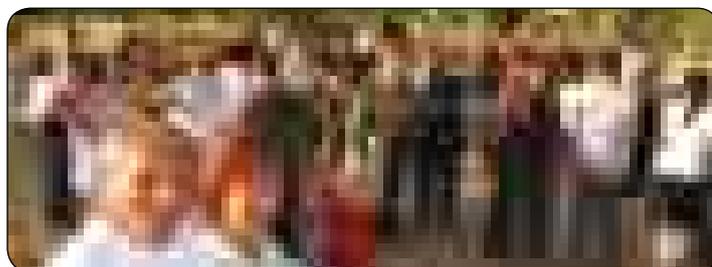
Pour vous inscrire, contactez le service Démocratie locale.

UN CONSEIL DE QUARTIER, COMMENT ÇA MARCHE ?

• Une "Charte de la Démocratie locale", votée en Conseil municipal, définit les règles de base de fonctionnement des Conseils de quartier. Elle est disponible auprès du service Démocratie locale, sur simple demande (04 72 23 49 40) et téléchargeable sur le site internet de la Ville: www.ville-saint-priest.fr

• Les Conseils se réunissent trois à quatre fois par an. Ils invitent au moins une fois par an tous les habitants de leur secteur à participer à une Assemblée de quartier, pour présenter leur travaux et débattre de leur activité.

• Les conseillers de quartier recueillent les questions des habitants, qui seront instruites par les services compétents avec un suivi du service Démocratie locale, et demandent l'ouverture de dossiers particuliers.



*Agir pour
sa ville
avec les Conseils de quartier*


les
de Conseils
Quartier
ville de Saint-Priest

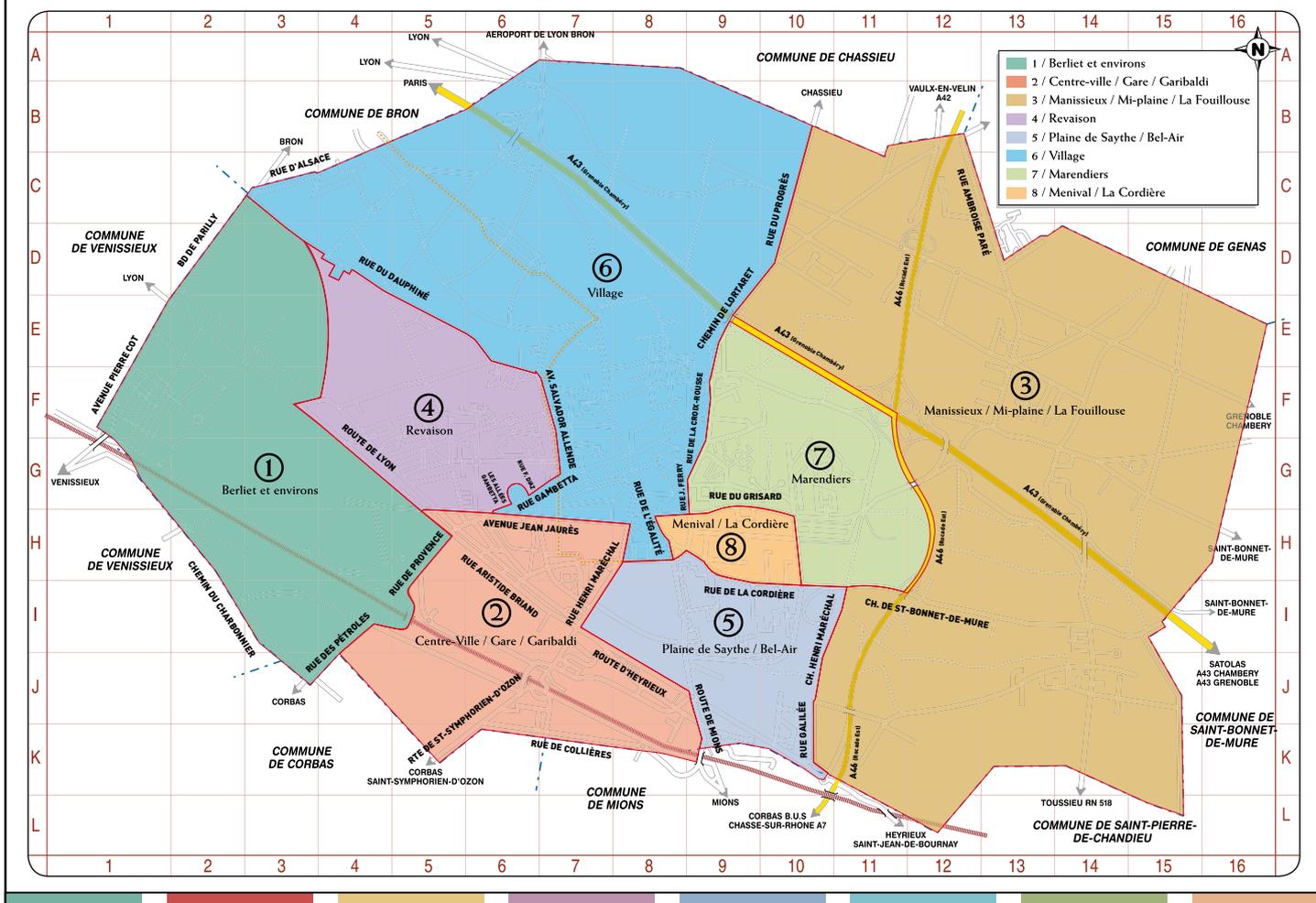
COMMENT M'INFORMER SUR MON CONSEIL DE QUARTIER ?

- Les comptes-rendus :**
 Chaque fois qu'un Conseil de quartier se réunit, un compte-rendu synthétique de deux pages est distribué dans vos boîtes aux lettres.
- Le magazine "Couleurs" :**
 Le mensuel de la Ville de Saint-Priest, distribué à chaque foyer san-priot, évoque régulièrement la vie des Conseils de quartier.
- Le site internet :**
 Retrouvez le calendrier des Conseils de quartier et de nombreux documents à télécharger sur : www.ville-saint-priest.fr
- L'Assemblée de quartier :**
 Une fois par an, retrouvez vos Conseils de quartier lors d'une grande séance publique de débat et de présentation des travaux.

QUEL EST LE SECTEUR DE MON CONSEIL DE QUARTIER ?

Huit conseils de quartier ont été créés, sur la base de la réalité historique et géographique de chaque secteur. Si vous avez un doute sur votre appartenance à un Conseil de quartier, contactez le service Démocratie locale (04 72 23 49 40).

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1 Berliet et environs | 5 Plaine de Saythe / Bel Air |
| 2 Centre-Ville / Gare / Garibaldi | 6 Le Village |
| 3 Manissieux / Mi-Plaine / La Fouillouse | 7 les Marendiers |
| 4 Revaision | 8 Ménival / La Cordière |



VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ? VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À UN CONSEIL DE QUARTIER ?

Le service Démocratie locale vous contactera. Inscrivez ici vos coordonnées et faites-les parvenir à :

Mairie de Saint-Priest
 Démocratie Locale - Nathalie Tibolla
 place Charles Ottina 69800 Saint-Priest

Par courriel :
democriatielocale@mairie-saint-priest.fr

Nom :

prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :